

SYMPOSIUM COLLOQUE international

Sous le patronage du secrétaire général du Conseil de l'Europe
Under the auspices of the Secretary-General of the Council of Europe

Islam en in Europe : formation des cadres, training of executives, éducation religieuse et religious education and enseignement du fait religieux teaching of the religious fact

29-30 mars
March 2010
Conseil de l'Europe à Strasbourg
Council of Europe in Strasbourg

COMMUNIQUE DE PRESSE

Colloque international Islam en Europe : formation des cadres, éducation religieuse et enseignement du fait religieux

Strasbourg, les 29 et 30 mars 2010 - Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger -CCME- organise au Conseil de l'Europe à Strasbourg, en collaboration avec la Grande Mosquée de Strasbourg et sous le patronage du secrétaire général du Conseil de l'Europe, un colloque international intitulé «islam en Europe : formation des cadres, éducation religieuse et enseignement du fait religieux», les 29 et 30 mars 2010.

Aujourd'hui en Europe, l'islam apparaît, de plus en plus comme un élément constitutif de l'identité européenne et une préoccupation des communautés, des acteurs publics, mais aussi de leurs opinions. Le processus d'enracinement de l'islam dans les pays européens, marqués par une «laïcité culturelle» et l'émergence de nouvelles générations de musulmans européens, remet au centre du débat, les problématiques de formation des cadres religieux, de l'éducation religieuse et de l'enseignement du fait religieux en Europe.

La tenue de ce colloque vise à enrichir et à mener une réflexion sereine et responsable sur la problématique de l'éducation religieuse et de l'enseignement du fait religieux en adéquation avec la formation des cadres religieux.

Cette rencontre rassemblera plus de 150 spécialistes en la matière, universitaires, acteurs culturels, culturels et associatifs, en provenance de plusieurs pays : France, Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Espagne, Italie, Allemagne, Liban et du Maroc.

Il s'agit du troisième colloque international traitant de l'islam en Europe, organisé par le CCME. Il s'inscrit dans le cadre d'une série de rencontres organisées sur la même thématique. En effet, deux précédents colloques ont eu lieu respectivement en mars et en juin 2009 dans les villes de Fès et de Casablanca. Le premier a porté sur le statut juridique de l'islam en Europe et le deuxième a traité du modèle européen de l'islam. Véritable thème d'intérêt du Conseil et de ses partenaires, ces rencontres sont appelées à devenir une plate-forme de réflexion sur la problématique culturelle liée à l'émigration.

Contact Presse

Hanane Mazili

Tél Maroc, 00 212 (0) 6 69 01 65 02

Tél France, 00 33 (0) 6 77 53 06 21

hmazili@gmail.com

Programme

Colloque international Islam en Europe : formation des cadres, éducation religieuse et enseignement du fait religieux

Conseil de l'Europe, Strasbourg, les 29-30 mars 2010

Lundi 29 mars 2010

08h30-09h00 : accueil des participants

Séance d'ouverture

09h00-09h30

Allocutions d'ouverture

- Gabriella Battaini-Dragoni, directrice générale pour l'éducation, la culture et le patrimoine, la jeunesse et le sport du Conseil de l'Europe
- Roland Ries, sénateur-maire de Strasbourg
- Abdellah Boussouf, secrétaire général du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger

Président de la séance d'ouverture : Abdellah Redouane, président du Groupe de Travail « cultes et éducation religieuse » au CCME

09h30-10h00 : pause

Séances de la journée du 29/03/2010

10h00-12h30

Islam en Europe : éducation religieuse et enseignement du fait religieux

Législations, expériences et perspectives

Président : Houssam Sbat

Rapporteur : Laila Touhami Kadiri

- *Le Conseil de l'Europe et l'éducation au fait religieux*, André Schneider, Député, Strasbourg, France.
- *La situation de l'Alsace Lorraine en matière d'enseignement religieux*, Jean-Marie Woehrling, juriste expert auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.
- *La religion dans les écoles publiques européennes : le cas de l'islam*, Alessandro Ferrari, professeur à l'université de l'Insubrie, Côme, Italie.

12h30-14h00 : déjeuner

Programme

14h00-17h30

Islam en Europe : éducation religieuse et enseignement du fait religieux

Législations, expériences et perspectives

Présidente : Ana Planet Contreras

Rapporteur : Aziz Rifki

- *L'expérience belge en matière d'enseignement de l'islam*, Salah Echallaoui, inspecteur de l'enseignement religieux, Bruxelles, Belgique.
- *La législation de l'enseignement de l'islam en Espagne (écoles publiques et privées concertées avec l'Etat)*, Alex Seglers Gómez-Quintero, professeur à l'université autonome de Barcelone, Espagne.
- *L'expérience britannique en matière d'enseignement de l'islam*, Maurice Irfan Coles, président de « Islam et éducation à la citoyenneté », Londres, Grande-Bretagne.

15h30-16h00 : pause

- *L'enseignement religieux, l'expérience de la Grande Mosquée de Strasbourg*, Fouad Douai, président de la SCI Grande Mosquée de Strasbourg, France
- *L'expérience de l'université libre d'Amsterdam*, Henk Vroom, professeur à l'université libre d'Amsterdam, Pays-Bas.
- *Etat des lieux et perspectives de l'enseignement de l'islam en Italie*, Paolo Branca, professeur à l'université catholique de Milan, Italie.

Discussion

19h00 : Réception offerte aux participants par le sénateur-maire de Strasbourg à l'hôtel de ville.

Programme

Colloque international Islam en Europe : formation des cadres, éducation religieuse et enseignement du fait religieux

Conseil de l'Europe, Strasbourg, les 29-30 mars 2010

Mardi 30 mars 2010

Séances de la journée du 30/03/2010
09h00-12h30

Islam en Europe : formation des cadres religieux

Législations, expériences et perspectives

Président : Henk Vroom

Rapporteur : Nadia Kajjou

- *Les centres de formation des cadres religieux musulmans dans l'Union Européenne*, Juan Ferreiro Galguera, directeur général adjoint de «la coordination et la promotion de la liberté religieuse», ministère de la justice, Madrid, Espagne.
- *La formation des cadres religieux musulmans en France : défis et perspectives*, Mohammed Moussaoui, président du CFCM, Paris, France.
- *La Formation des cadres religieux musulmans aux Pays-Bas : état des lieux et perspectives*, Mohamed Ghaly, enseignant à l'université de Leiden, Pays-Bas.

10h30-11h00 : pause

- *La formation des cadres religieux musulmans : l'expérience espagnole*, Ana Planet Contreras, professeur à l'université autonome de Madrid, Espagne.
- *De l'enseignement de l'islam à la formation des cadres religieux musulmans : l'expérience allemande*, Abdussalah El Hamrouni, professeur à l'université de Münster, Düsseldorf, Allemagne.
- *L'expérience de formation continue en « sciences religieuses : islam » de l'UCL*, Brigitte Maréchal, professeur à l'université catholique de Louvain, Belgique.
- *Former des cadres religieux musulmans dans le cadre de la laïcité française*, Bernard Godard, consultant auprès du Bureau Central des Cultes du Ministère de l'Intérieur, Paris, France.

12h30-14h00 : déjeuner

Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger

Le CCME, une institution nationale consultative

Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), placé auprès de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a été établi en vertu du Dahir Royal n° 1.07.208 du 21 décembre 2007 pour un premier mandat de quatre ans. Institution consultative jouissant de l'autonomie administrative et financière, le CCME a pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation des politiques publiques du Royaume envers ses ressortissants émigrés et leur amélioration en vue de garantir la défense de leurs droits et d'amplifier leur participation au développement politique, économique, culturel et social du pays. Le CCME est chargé par ailleurs d'assurer des fonctions de veille et de prospective sur les problématiques migratoires et de contribuer au développement des relations entre le Maroc et les gouvernements et les sociétés des pays de résidence des émigrés marocains.

Les attributions du CCME

Le CCME rend des avis notamment sur :

- Les avant-projets de textes législatifs ou réglementaires dont l'objet concerne les affaires de l'émigration et les questions concernant les Marocains résidant à l'étranger ;
- Les principales orientations des politiques publiques permettant d'assurer aux Marocains résidant à l'étranger le maintien de liens étroits avec leur identité marocaine, et plus particulièrement celles relatives à l'enseignement des langues, l'éducation religieuse et l'action culturelle ;
- Les mesures ayant pour but de garantir les droits et préserver les intérêts des Marocains résidant à l'étranger, notamment ceux en situation difficile ou précaire ;
- Les moyens visant à inciter les citoyens marocains résidant à l'étranger à participer aux institutions et aux différents secteurs de la vie au niveau national et à la promotion des actions menées à leur profit ;
- Les moyens de renforcer la contribution des Marocains de l'étranger au développement des capacités de leur pays d'origine, au développement humain durable et à la modernisation de la société ;
- Le développement des stratégies modernes de communication, d'interaction et de coopération avec les pays d'accueil aux niveaux culturel, humain et économique.

La composition du CCME

Le Conseil est composé conformément aux dispositions transitoires prévues dans l'article 24 du Dahir n° 1.07.208 du 21 décembre 2007 de deux catégories de membres : des membres à voix délibérante (le président, le secrétaire Général et cinquante membres) et des membres observateurs (dix ministères et sept institutions nationales).

Sont ainsi représentés les ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la coopération, des Habous et des affaires islamiques, de l'Economie et des finances, de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, de la Jeunesse et des sports, de l'Emploi et de la formation professionnelle, du Développement social, de la famille et de la solidarité, ainsi que le ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger.

Figurent également comme membres observateurs le Conseil supérieur des Oulémas, le Conseil supérieur des Oulémas d'Europe, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, la Fondation Mohammed V pour la solidarité, le Conseil consultatif des droits de l'homme, Diwan Al Madhalim, L'Institut Royal de la culture amazighe.

Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger

Les organes du CCME

Pour assurer ses missions, le CCME s'appuie sur les entités permanentes suivantes :

L'assemblée plénière : Composée de l'ensemble des membres du Conseil, elle délibère notamment sur :

- le programme annuel ou pluriannuel du Conseil, le règlement intérieur et le budget ;
- les projets de rapports, les recommandations et les avis consultatifs qui lui sont soumis ;
- les sollicitations de sa Majesté Le Roi Mohammed VI demandant au Conseil de délibérer sur une question relevant de ses missions.

Le président : Nommé par Dahir Royal pour un mandat de six ans renouvelable, il assure la coordination des travaux du Conseil, de ses organes et de ses activités. Il est le porte-parole du Conseil, l'interlocuteur officiel auprès des autorités publiques nationales et des conseils similaires ainsi qu'auprès des institutions internationales concernées par le domaine de sa compétence.

Le secrétaire général : Nommé par Dahir pour une durée de quatre ans, et choisi parmi ou en-dehors des membres du Conseil, il est chargé de la gestion administrative et financière du Conseil.

Le Bureau du Conseil : Composé du président, du secrétaire général, des présidents des groupes de travail, le bureau assiste le président dans la gestion des activités du Conseil.

Les groupes de travail : Constitués en assemblée plénière qui fixe leurs attributions, ils procèdent à l'élection d'un président et d'un rapporteur et rédigent un rapport d'activités annuel, intégré au rapport du Conseil. Six groupes de travail sont ainsi mis en place :

1. Citoyenneté et participation politique ;
2. Cultures, éducation et identités ;
3. Approche genre et nouvelles générations ;
4. Administration, droits des usagers et politiques publiques ;
5. Compétences scientifiques, techniques et économiques pour le développement solidaire ;
6. Cultes et éducation religieuse.

Des commissions ad hoc chargées de l'étude d'une question déterminée peuvent également être créées.